



Salle de danse (n°3)
 Complexe sportif Emile Beaussire
 Rue adjudant Barrois
 85400 Luçon



Planning des cours 2022-2023 / Reprise le 14 septembre 2022

Mercredi 13h45 à 15h00	Jazz 4 cycle 1 12 ans et +
Mercredi 15h10 à 16h10	Initiation Jazz 1 et 2 6 ans et +
Jeudi 17h45 à 18h45	Jazz débutant 9/12 ans
Jeudi 18h50 à 19h50	Hip -Hop A partir de 8 ans
Jeudi 19h55 à 21h10	Adultes
Vendredi 17h30 à 18h45	Jazz 1 et 2 (collège)
Vendredi 18h55 à 20h25	Jazz moyen - avancé fin de cycle 1 2ème cours
Samedi 10h00 à 10h45	Eveil à la danse 4 et 5 ans
Samedi 10h50 à 11h50	Initiation à la danse et 6/8 ans
Samedi 12h00 à 13h30	Jazz, Modern'Jazz cycle 2 2ème ou 3ème cours
Samedi 13h30 à 14h45	Ateliers chorégraphiques

Nous proposons :

- Des cours réguliers en danse jazz, Modern'jazz et Hip Hop afin de permettre l'apprentissage ou le perfectionnement auprès des enfants et adultes.
- L'organisation d'un spectacle au théâtre Millandy ou d'une remise de médailles.
- La participation à des spectacles ou projets extérieurs.
- La mise en place d'ateliers chorégraphiques, de stages et de spectacles afin de permettre un plus grand développement artistique et technique.

Professeur : Isabelle PROUX diplômée d'Etat.

Directrice Artistique depuis 2008.

Primée à de nombreuses reprises pour ses créations chorégraphiques de groupe et pour les préparations aux concours soliste régional et national de la FFD.

Plusieurs anciens danseurs sont diplômés d'état, membres de compagnie de danse, ou intègrent des centres de formation.

Inscriptions 2022/2023

À la Salle de Danse, rue Adjudant Barrois :

- Mercredi 7 septembre de 14h00 à 17h00

- Jeudi 8 et vendredi 9 septembre de 17h30 à 19h30

Au jardin Dumaine , à la journée des associations :

- Samedi 10 septembre de 10 h 00 à 18 h 00

RENSEIGNEMENTS : 06 71 39 98 56 (Isabelle : professeur)
 06 35 48 11 04 (Sophie : présidente)

Site internet : www.atelierdanelucon.com

Courriel : atelierdanse85400@hotmail.fr



Cotisation Annuelle 2022 –2023

3/4 d'heure	135€ ou 45€ X3	*(-5% = 128€)
1 heure	156€ ou 54€ X3	*(-5% = 148€)
1 heure 15	177€ ou 59€ X3	*(-5% = 168€)
1 heure 30	198€ ou 66€ X3	*(-5% = 188€)

Le(s) paiement(s) s'effectue(nt) : par chèque(s) à l'ordre Atelier Danse Luçon en 1, 2 ou 3 fois sans frais; en espèces, coupons sport, chèque ANCV ou virement bancaire (IBAN FR76 1551 9390 6500 0215 3100 167 BIC CMCIFR2A).

*Réduction "famille nombreuse" de 5% à partir du 2ème danseur sur le cours le moins cher (*voir tableau).

*Réduction de 21€ pour 2 cours pour la même personne.

*Réduction étudiant de 5% sur présentation de la carte.

*Possibilité d'utiliser le Pass culture et le Pass ' Sport.

Licence Fédération Française de Danse - Obligatoire pour chaque adhésion

Licence Loisir	19€
Licence compétition	21€

Chèque à l'ordre de la FFD.

Spectacle :

Une caution de 24 € est demandée pour les costumes à l'inscription.

Une inscription pour être valable doit comporter :

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé.
- Le paiement de la cotisation des cours.
- Le paiement de la Licence.
- Le dépôt de caution de 24€.
- Le questionnaire médical pour les mineurs /Le certificat de non contre indication à la pratique de la danse pour les adultes.

L'année 2023 comprend un spectacle au théâtre Millandy
LES 17 ET 18 JUIN 2023

FONCTIONNEMENT

1: Une inscription est valable pour une année, pas de remboursement en cas de désistement, 2 cours d'essai sont autorisés pour les nouveaux danseurs.

Les tarifs sont forfaitaires et établis pour l'année incluant ou non des congés. Toute inscription doit être accompagnée de son règlement dans la totalité. Tout danseur inscrit est obligatoirement licencié par l'Atelier danse à la FFD, la licence inclus une assurance de base consultable : <https://www.ffdanse.fr>
En cas de force majeure non prévisible (Covid 19) l'association mettra tout en place pour la continuité des cours en présentiel ou distanciel, ou reportera les cours à une période plus propice pouvant comprendre des vacances scolaires.
En cas d'effectif trop faible ou pour tout autre raison interne à l'association le planning est susceptible d'évoluer jusqu'aux vacances de la Toussaint. Dans ce cas précis, si le changement est incompatible avec les disponibilités de l'élève, sur présentation d'un justificatif, l'association s'engage à rembourser 100% de la cotisation au prorata temporis.

2: Les cours ne sont pas ouverts aux parents en dehors des portes ouvertes. Si un cours ne pouvait avoir lieu vous en seriez informé par affichage sur la porte de la salle de danse et/ou par mail. En cas de maladie supérieur à 15 jours le professeur sera remplacé. Pour toute autre absence les cours seront récupérés. Toute absence de l'élève doit être justifiée auprès du professeur. Les cours sont collectifs; à moins de deux élèves, ils ne peuvent avoir lieu. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires et les jours fériés; sauf impératif de spectacle ou rattrapage de cours. Les danseurs sont répartis en fonction de l'âge et du niveau technique et artistique du danseur, seul le professeur juge de son niveau. Les danseurs et les parents s'engagent à respecter les lieux et les règles imposées par la ville concernant l'utilisation de la salle et des vestiaires.
Attention, un enfant ne doit jamais être laissé seul sans avoir vérifié la présence du professeur. L'association décline toute responsabilité en dehors de la salle et du cours de l'élève concerné

3: Les cheveux doivent obligatoirement être attachés pour les cours.

Chaque danseur doit avoir une **tenue adaptée à la danse** : justaucorps ou brassière de couleur vive; pantalon, collant ou short de jazz noir, pieds nus ou chaussons de danse ou chaussettes selon les saisons.
Pour le Hip-hop baskets réservées à l'activité, jogging et tee-shirt.

4: Pour les spectacles, toutes les répétitions sont obligatoires et nécessaires pour le bon déroulement de celui-ci. Il fait partie de la formation du danseur. Si toutefois l'élève ne pouvait y participer, il suit alors l'apprentissage chorégraphique de façon à ne pas gêner la finalité et lui apporter le plaisir de construire une prestation de groupe. Prévoir un coût supplémentaire pour l'achat des places (12€ adultes ou 6€ pour les moins de 12 ans par place).

Une caution de 24€ est demandée pour les costumes. Elle sera encaissée en cas de non respect du ou des costumes ou en cas d'abandon non justifié les semaines précédentes les représentations.

5: Tout stage, spectacle extérieur, participation aux concours restent à la charge des familles et ne sont pas compris dans la cotisation annuelle.